



Agression et menaces de mort, pas de suites?

Par **aline83**, le 11/11/2009 à 16:57

Bonjour, voici en résumé mon problème :

Le 25 juin, j'ai été agressée dans le hall de mon immeuble par deux copropriétaires avec lesquels j'avais eu des problèmes de voisinage auparavant (j'avais gagné en procédure devant le syndic).

ITT de 90 jours nécessitant une opération du bras, dépôt de plainte au commissariat.

Le 20 octobre, je croise l'une de ces personnes au même endroit et m'applique à l'ignorer ; il m'attaque à nouveau, m'étrangle en criant qu'il va "me crever". Coups de genou, dent et lunettes cassées. Je me suis débattue pour essayer de me dégager, et j'ai pu appeler à l'aide par la porte. Voyant que des gens arrivaient, il a fini par me lâcher et a voulu faire comme si de rien n'était, mais deux personnes m'ont laissé leur identité en disant qu'elles pouvaient témoigner.

Nouvelle ITT de 90 jours, nouveau dépôt de plainte ; ces personnes devaient recevoir une convocation, mais rien ne se passe à ma connaissance. Mon avocat qui suit l'affaire n'a pas de réaction et ne répond pas à mes demandes écrites de RDV ; je n'arrive jamais à le joindre au téléphone.

Le procureur de la république est saisi mais combien de temps faut-il pour que les choses bougent ? Faut-il en arriver à une issue fatale pour moi ?

Je n'en peux plus d'avoir peur de sortir et de devoir me faire escorter où que j'aille. Je voudrais que cela se termine une bonne fois.

Que dois-je faire ? Merci d'avance de vos conseils.

Aline